



Nouveau projet sur le site de PSA Metz

La nouvelle boîte e-DCT pour les modèles hybrides et électriques du groupe, sera fabriquée sur le site de Metz.

Elle se fera dans le cadre de la création d'une joint-venture (JV) qui n'est autre qu'une co-entreprise spécialement créée pour ce projet entre PSA et PUNCH POWERTRAIN qui louera l'ancien secteur MA2.

Au CCE du 26/09/18 et lors du CE de Metz le 27/09/18, la CGT a donné un avis favorable à la fabrication de cette nouvelle boîte, mais contre l'aspect social lié au projet. Pourquoi ?

Les demandes de la CGT :

- Les salariés volontaires (à la sauce PSA), qui seront prêtés à la JV, et à terme y seront mutés, devront garder leur statut de salariés PSA.

La direction nous répond non, mais devraient garder leurs salaires et leurs coefficients.

(On demande à voir !!!!!)

- Si les salariés prêtés refusent la mutation, nous voulons qu'ils retrouvent un poste équivalent à celui quitté et sur le site de Metz.

La direction répond que cela pourra se faire mais étendu sur tout le groupe.

- Ce projet inclura - t-il aussi de l'usinage ?

A cette question, la direction répond qu'il y aura uniquement l'usinage des pièces en aluminium (carters par exemple) et le montage de l'ensemble de la boîte.

- Combien d'embauches seront prévues pour ce projet ?

La direction n'en prévoit pas. Elle compte puiser dans les ressources actuelles du Pole, voire du groupe si nécessaire.

- Comment comptez-vous remplacer les personnes qui seront mutées à terme à la JV.

La direction répond qu'elle le fera au fil de l'eau !!!

Pourquoi le site de Metz a été sollicité pour ce projet ?

Le site de Valenciennes s'est vu octroyer le projet EAT6 et, actuellement il est en saturation.

Le site de Metz a la place nécessaire et les compétences.

Lors du CE, l'intersyndicale (CFE-CGC, CFDT, SIA, CFTC) et FO se sont insultés, provoquant une interruption de séance. Ces syndicats cherchent à s'attribuer ce projet, alors que leur rôle est de se préoccuper de son aspect social !!!

**LA CGT REVENDIQUE LE REMPLACEMENT DES SALARIES MUTES
PAR DES EMBAUCHES EN CDI PSA.**

La JV ne doit pas être utilisée pour réduire les effectifs PSA.